

## Comité de l'eau et de la biodiversité

Séance plénière du 26 février 2021

Membres électeurs: 52

Membres électeurs présents : 24

Pouvoirs:5

Membres électeurs votants : 29

Vote: - Pour: 29 - Contre: 0

- Abstention : 0

## Délibération N° 2021/02

Courrier relatif aux référents biodiversité dans les collectivités

Le Comité de l'eau et de la biodiversité de La Réunion, délibérant valablement,

- VU l'article L 213-13-1 du Code de l'Environnement relatif aux comités de l'eau et de la biodiversité d'outre-mer;
- VU les articles R 213-50 à R. 213-58 du Code de l'Environnement relatifs au comité de l'eau et de la biodiversité ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2017-1941/SG/DRECV du 18 septembre 2017 portant désignation des membres du Comité de l'eau et de la biodiversité de La Réunion, modifié par l'arrêté n°2020-2952/SG/DREV du 28/09/2020 ;
- VU le règlement intérieur du Comité de l'eau et de la biodiversité ;

CONSIDERANT les observations, faites en séance;

Adopte à l'unanimité la proposition d'envoyer un courrier à l'attention des collectivités pour qu'elles désignent des correspondants « biodiversité ».

Saint-Denis, le 2 ft Avic 2021

Le président du Comité de l'eau et de la biodiversi